

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 juin 2014.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mai 2014.**

**2014 R. 28 G** - Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société anonyme d'HLM « Résidences sociales de France ».

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 6 mai 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Présidente,

Délibère :

Est désignée pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein des instances de la Société anonyme d'HLM « Résidences sociales de France » :

Mme Fanny GAILLANNE.